

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_09-DE
Reçu le 24/04/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 15 avril 2024
DELIBERATION n°2024_04_09

CYCLAD – ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR UN TERRITOIRE ECONOMIE CIRCULAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	27	38	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) -- Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Stéphane AUGÉ) - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) - Marie-France MORANT - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) - Florence VILLAIN - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Bruno CALMONT (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX (a reçu pouvoir de Marlène LLEU) - Marylise BOCHE (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Catherine DESPREZ) - Kévin BAYNAUD (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN Florence DURRIEU			
Absents :			
Pascal MAGINOT, Eric BERNARDIN, Éric GUINOISEAU, Philippe BARITEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Afisson CURTY			

Secrétaire de Séance : Christelle GRASSO	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 9 avril 2024	Télétransmission en préfecture le : 24 AVR. 2024
Affichage de la convocation le : 9 avril 2024	n°: 017-200041614-20240415-2024_04_09-DE Date de publication sur le site Internet : 29 AVR. 2024

CYCLAD – ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR UN TERRITOIRE ECONOMIE CIRCULAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud et notamment les compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et de collecte, valorisation et traitement des déchets,

Vu la proposition de Charte d'engagement pour un territoire économie circulaire élaborée par le Syndicat Mixte Cyclad,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 avril 2024,

Considérant que pour faire face aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux la Communauté de Communes Aunis Sud se doit d'être exemplaire en matière de réduction des déchets et d'économie circulaire,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-Présidente, rappelle que l'Économie Circulaire est un modèle économique qui vise à produire et à consommer des biens et des services de manière durable : gestion plus sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières, éco-conception, lutte contre le gaspillage....

Cette économie verte repose sur des enjeux :

- Environnementaux : allonger la durée de vie des produits pour lutter contre la production des déchets et le gaspillage : donner, réparer, réutiliser, upcycler plutôt que jeter...
- Economiques : développer des activités économiques et créer des emplois durables : produire mieux en utilisant moins de ressources naturelles et matières premières,
- Sociaux : sensibiliser les consommateurs et les professionnels, mieux les informer et créer des synergies.

L'engagement des intercommunalités adhérentes et des mairies est une démarche nécessaire pour porter un message commun aux citoyens et aux acteurs économiques et associatifs.

L'objectif est d'intégrer les actions de réduction dans les programmes environnementaux de chaque collectivité et d'être exemplaire au sein des institutions.

C'est pourquoi, Cyclad propose une Charte d'engagement pour un territoire économie circulaire à ses EPCI membres dans un premier temps, puis aux communes dans un second temps.

La signature de ce document engage la Communauté de Communes Aunis Sud à :

- Identifier un élu et agent référent pour assurer le suivi des actions,
- Établir un diagnostic déchet par site (type, quantité, équipement en place...),
- Mettre en place et/ou faire respecter le tri dans tous les bâtiments de la collectivité y compris le tri des biodéchets,
- Utiliser uniquement de la vaisselle réutilisable dans les locaux,
- Arrêter l'achat de bouteilles d'eau en plastique, de gobelets à usage unique, de touillettes et doses uniques pour les réunions et évènements (y compris en bois ou carton) ainsi que de produits suremballés

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_09-DE
Reçu le 24/04/2024

- Mettre en place une ou plusieurs zones de gratuité dans les bâtiments de la collectivité (boite à livres, kit « zone de gratuité »),
- Mettre à disposition des autocollants « Stop pub »,
- Encourager l'organisation d'évènements éco-responsables (formation des bénévoles, mise en place de table de tri, vaisselle réutilisable ...),
- Sensibiliser les agents au tri et à la réduction des déchets pour économiser les ressources et notamment les matériaux,
- Mettre en place une gestion responsable des déchets verts et former régulièrement les agents techniques (valorisation des tontes et feuilles mortes sur place, etc)
- Mener une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, conformément à la Loi EGALIM.

La Communauté de Commune Aunis Sud réalise déjà une bonne partie de ces actions.

Pour aller plus loin, d'autres actions sont proposées aux collectivités volontaires.

Cyclad s'engage de son côté à :

- Mettre à disposition une équipe dédiée,
- Animer des temps dédiés à l'économie circulaire et à l'évolution de la démarche,
- Proposer des actions de sensibilisation à partir du catalogue Cyclad,
- Accompagner dans la mise en place de cette démarche en mettant à disposition des outils (consignes de tri, kit à manger, stop pub, zone de gratuité, table de tri...),
- Créer des outils, ou faire évoluer ceux existants, en fonction des besoins de la CdC,
- Communiquer sur la démarche de la CdC et les actions mises en place,
- Mettre en avant la collectivité lors du forum annuel de l'économie circulaire et dans le label Économie Circulaire.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-Présidente, propose d'approuver la Charte d'engagement proposée par Cyclad et de désigner un agent et un élu référent pour assurer le suivi des actions.

L'agent pourrait être Clément BERNARD, en charge du PCAET.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la Charte et de désigner un élu référent. Il demande à l'assemblée les candidats pour ce poste.

Après appel à candidatures, se porte candidate pour le poste de référent de la Charte d'engagement pour un territoire économie circulaire :

- o Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Monsieur le Président propose un vote à main levée, en application de l'article L2121-21 du CGCT par renvoi du L5211-1 du CGCT, ce que le conseil communautaire accepte à l'unanimité.

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_09-DE
Reçu le 24/04/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la Charte d'engagement pour un territoire économie circulaire proposée par le syndicat mixte Cyclad, document annexé à la présente délibération et envoyé à l'appui de la convocation à la présente réunion du conseil communautaire,
- Autorise le Président ou son représentant à signer ladite charte et tout document y afférent,
- Désigne comme élue référent de la Charte d'engagement pour un territoire économie circulaire : **Madame Anne-Sophie DESCAMPS**,
- Relieut comme agent référent de la Charte d'engagement pour un territoire économie circulaire : **Monsieur Clément BERNARD**,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 18 avril 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Christelle GRASSO

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.



CHARTRE D'ENGAGEMENT

pour un territoire économie circulaire

Élus municipaux et communautaires,
engagez votre commune ou intercommunalité dans la démarche **zéro déchet** et **économie circulaire**.

Soutenir l'économie circulaire ce n'est pas tourner en rond, c'est créer sur son territoire de nouvelles activités économiques locales et durables tout en réduisant les déchets et l'impact carbone. La démarche permet de promouvoir de nouvelles filières, de maintenir des emplois, de créer du lien et de multiplier les boucles de valeurs.

L'Économie Circulaire est un modèle économique qui vise à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation, le gaspillage des ressources et la production des déchets. Ses enjeux sont environnementaux, économiques et sociaux.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Allonger la durée de vie des produits et des matières pour lutter contre la production des déchets et le gaspillage.



ENJEUX ÉCONOMIQUES

Développer des activités économiques et créer des emplois durables.



ENJEUX SOCIAUX

Créer du lien et sensibiliser les consommateurs et les professionnels.

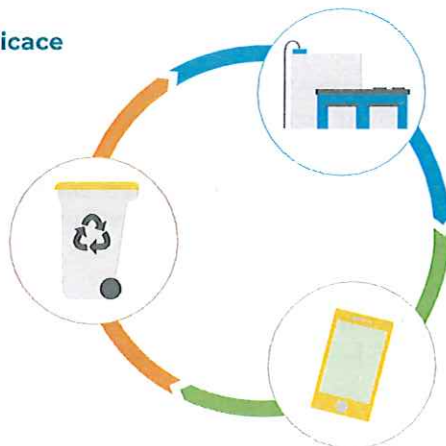
ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3 domaines, 7 piliers

Prévention et gestion efficace des ressources

GESTION DES DÉCHETS

Recyclage
(matière et organique)



OFFRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Extraction/exploitation et achats durables
Éco-conception (produits et procédés)
Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)
Économie de la fonctionnalité

DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS

Consommation responsable
Allongement de la durée de vie

Pour passer à l'action, j'engage ma collectivité à ...

- Délibérer sur l'engagement dans **une démarche exemplaire** en faveur de l'économie circulaire
- Identifier **un élu et agent référent** pour assurer le suivi des actions
- Établir **un diagnostic** déchet par site (type, quantité, équipement en place...)
- Mettre en place et/ou faire respecter le tri** dans tous les bâtiments de la collectivité (siège, salles des fêtes, écoles, centre de loisirs...) y compris le tri des biodéchets
- Utiliser uniquement de la **vaisselle réutilisable** dans les locaux (des kits de vaisselle peuvent être mis à disposition)
- Arrêter l'achat** de bouteilles d'eau en plastiques, de gobelets à usage unique, de touillettes et doses uniques pour les réunions et événements (y compris en bois, cartons) ainsi que de produits sur-emballés
- Mettre en place une ou plusieurs **zones de gratuité** dans les bâtiments de la collectivité (boîte à livres, kit «zone de gratuité»)
- Mettre à disposition des autocollants «**Stop pub**»
- Encourager l'organisation d'**événements éco-responsables** (formation des bénévoles, mise en place de table de tri, vaisselle réutilisable, ...)
- Sensibiliser les agents** au tri et à la réduction des déchets pour économiser les ressources et notamment les matériaux
- Mettre en place une **gestion responsable des déchets verts** et former régulièrement les agents techniques (valorisation des tontes et feuilles mortes sur place, etc.)
- Mener une démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire**, conformément à la loi EGALIM (Article 88 > Art. L. 541-15-3 du code de l'environnement)



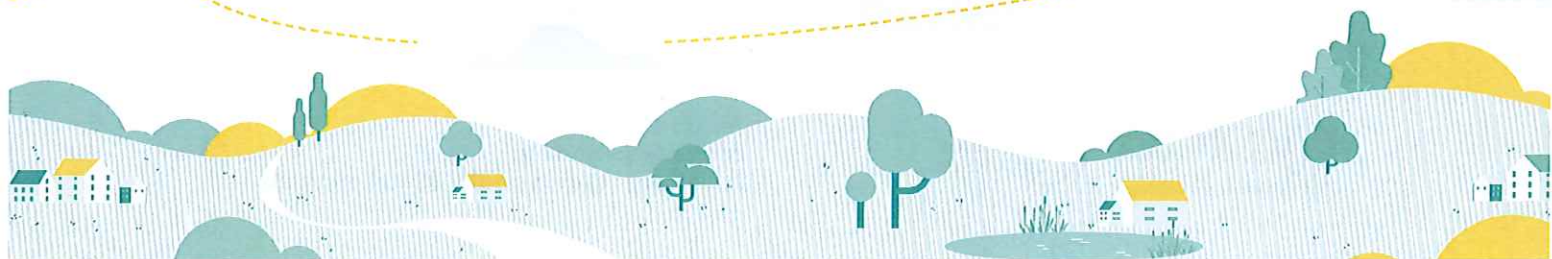
Pour aller plus loin, voici quelques actions complémentaires :

- Intégrer l'économie circulaire au **projet de territoire**, à l'organisation des services et avec un groupe de travail spécifique (EPCI)
- Contribuer à **promouvoir le tri et la réduction des déchets** (stop pub, vaisselle réutilisable, ...) auprès des habitants, des associations, des professionnels
- Favoriser l'achat de **produits en vrac**
- Inciter les clubs sportifs à signer la charte « **Club de sport zéro déchet** »
- Favoriser les **espaces de dons** dans l'aménagement urbain (boîte à livres, boîte à dons, etc.)
- **Proposer une réunion publique ou une soirée-débat** sur le tri et la démarche Zéro déchet
- Intégrer au cycle de formation des nouveaux agents/élus une **sensibilisation au zéro déchet et/ou à l'économie circulaire**
- **Travailler avec les acteurs du territoire** engagés dans le zéro déchet ou dans l'économie circulaire
- **Mettre à disposition gratuitement un espace** pour des ateliers économie circulaire et zéro déchet (café réparation, couture...)
- Acheter et/ou mutualiser un **broyeur de déchets verts** et utiliser ou mettre à disposition le broyat
- Suivre l'évolution de la démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire** dans la restauration scolaire : faire une pesée par an, suivre l'évolution des coûts liés au gaspillage alimentaire
- Mettre en place une **politique d'achats durables** (cf. Note ADEME)



Pour vous aider, **Cyclad s'engage à ...**

- Mettre à disposition une **équipe dédiée**
- Animer des temps dédiés à l'économie circulaire et à l'évolution de votre démarche
- Proposer des actions de sensibilisation à partir du catalogue Cyclad (en fonction des ressources disponibles - voir au dos)
- **Accompagner** dans la mise en place de cette démarche en mettant à disposition des outils (consignes de tri, kit à manger, stop pub, zone de gratuité, table de tri...)
- **Créer des outils**, ou faire évoluer ceux existants, en fonction de vos besoins
- **Communiquer** sur votre démarche et les actions mises en place
- Mettre en avant la **collectivité** lors du forum annuel de l'économie circulaire et dans le label Économie Circulaire



AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024_04_09-DE
Reçu le 24/04/2024

MODULE*	PROG MMÉ	PARTICIPANTS	DURÉE	LIEU
SENSIBILISATION AU TRI	<ul style="list-style-type: none"> Rappel des consignes de tri Pourquoi trier ? 	de 5 à 25	de 30 min (pause méridienne) à 1h30	Chez vous
SENSIBILISATION AU ZÉRO DÉCHET	<ul style="list-style-type: none"> La démarche zéro déchet Les gestes et les dispositifs : commerçants Zéro déchet, Stop Pub, kit à manger, zones de gratuité, réparation 	de 5 à 25	de 30 min (pause méridienne) à 1h	Chez vous
SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE	<ul style="list-style-type: none"> Les bonnes raisons et les différentes façons de composter Aide-mémoire et processus du compostage Les habitants et l'utilisation du compost 	de 5 à 25	de 30 min (pause méridienne) à 1h30	Chez vous
FRESQUE DES DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> Outil collaboratif inspiré de La Fresque du Climat pour découvrir les enjeux du traitement des déchets, leur devenir et leur impact sur l'environnement. 	de 4 à 16	3h	Chez vous
VISITE DE CENTRE DE TRI	<ul style="list-style-type: none"> Que deviennent les emballages triés ? Visite du centre de tri Altriane. Pour échanger sur les gestes de tri et la réduction des déchets 	de 10 à 36	2h	Altriane, à Salles-sur-Mer
SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Transformer son regard du déchet vers la matière, atelier participatif pour comprendre comment passer de l'économie linéaire à une économie circulaire à l'échelle de sa structure, de la société et au niveau individuel. 	de 5 à 25	de 1h à 1h30	Chez vous
FRESQUE DES TERRITOIRES	<ul style="list-style-type: none"> Découvrir comment peut s'appliquer l'économie circulaire sur votre territoire (prérequis : module sensibilisation) 	de 5 à 15	1h30	Chez vous
ATELIER DE FABRICATION	<ul style="list-style-type: none"> Fabrication collective d'objets en matériaux de réemploi (support téléphone/ordinateur, tabouret en carton, zone de gratuité) 	de 5 à 20	2h	Atelier Cyclab
ESCAPE GAME	<ul style="list-style-type: none"> Outil de sensibilisation ludique qui invite les participants à réfléchir aux enjeux de l'économie circulaire et du zéro déchet au travers d'énigmes. Réflexion, rapidité et esprit d'équipe seront nécessaires. 	de 5 à 25	2h	Atelier Cyclab
VISITE DU VILLAGE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Visite guidée et parcours inspirant dans l'ensemble du Village Cyclad : Atelier Cyclab et Matériauthèque, Centre de transfert, Déchetterie et Cyclab'box, exemples de projets du territoire 	de 5 à 25	2h	Atelier Cyclab

* La majorité des modules sont pris en charge par Cyclad

**Le nombre de participants est indicatif, merci de nous consulter pour toute demande particulière

**DES ATELIERS PARTENAIRES
POUR ALLER PLUS LOIN**
(tarifs et modalités à la demande)

Gestion des déchets verts

Fabrication de produits d'entretien et d'hygiène

Couture

Lacto-fermentation

Réparation

Fresque du Climat